# Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

# Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

\*14312382\*



Déposé

10-12-2014

Greffe

0506718892

N° d'entreprise:

**Dénomination** (en entier) : RRS CONSTRUCT

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Constitution

Rue Roosendael 227 bte 1 Siège:

1190 Forest (adresse complète)

« RRS CONSTRUCT »

Objet(s) de l'acte :

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège social à 1190 FOREST, rue Roosendael, 227 boîte 1

**EXTRAIT ANALYTIQUE** 

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Alain BEYENS, à Sambreville, le 4 décembre 2014, en cours d'enregistrement, il résulte que :

**CONSTITUANTS** 

1/ Monsieur RIBEIRO DA SILVA, Regivan, né à Açu (Brésil), le vingt-quatre novembre mil neuf cent septante-six (numéro national : 76.11.24-487.78), marié, domicilié à 1190 FOREST, rue Roosendael, numéro 227 boîte 1.

2/ Monsieur CASSIANO DA SILVA, Jesus, Danilo, né à Palmeirad de Goias (Brésil), le vingt-six mai mil neuf cent quatre-vingt-sept (numéro national : 87.05.26-585.12), célibataire, domicilié à 5000 NAMUR, rue Antoine Del Marmol, numéro 2 boîte 10.

Forme – Dénomination

La société, commerciale, adopte la forme de la société privée à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « RRS CONSTRUCT ».

Siège social

Le siège social est établi à la 1190 FOREST, rue Roosendael, 227 boîte 1.

Il peut être transféré en tout endroit de la région de Bruxelles-Capitale ou de la région de langue française de Belgique par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

La société peut établir des sièges administratifs ou d'exploitation, succursales ou agences en Belgique ou à l'étranger.

**OBJET** 

La société peut accomplir, pour compte propre ou pour compte de tiers ou comme intermédiaire, en Belgique ou à l'étranger :

Nettoyage de bâtiments nouveaux et remise en état des lieux après travaux

4399201

Nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures des bâtiments

81210

Nettoyage courant des bâtiments

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.

Volet B - suite

81220

Autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage industriel

8122001

Nettoyage intérieur de bâtiments de tous types : bureaux, usines, ateliers, locaux d'institutions et autres locaux à usage commercial ou professionnel, immeubles à appartement, etc.

8122002

Nettoyage des vitres

81290

Autres activités de nettoyage

Services annexes à la culture; aménagement des paysages

0141009

l'élagage des arbres et des haies

0141011

la création et l'entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts pour installations sportives

02011

Sylviculture

0201101

la sylviculture sur pied : boisement, reboisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation

des forêts et des coupes

0201102

la culture de taillis et de bois de trituration

0201103

l'exploitation de pépinières (y compris les arbres de Noël)

0201104

culture de végétaux pour la sparterie

02012

Exploitation forestière

2670003

la production de pierres tombales et de monuments funéraires y compris éventuellement leur pose

la fabrication et le montage de constructions métalliques et d'ossatures pour la construction 2923001

la fabrication et l'installation d'équipements industriels pour la production du froid 3330001

la conception, l'assemblage et l'entretien de systèmes de contrôle des processus industriels continus 3330002

la conception, l'assemblage et l'entretien d'unités de production automatisées comprenant plusieurs machines, équipements de manutention et appareils de contrôle centralisés

Captage, épuration et distribution d'eau

45111

Démolition d'immeubles

4511101

la démolition d'immeubles et autres constructions

4511102

le déblayage des chantiers

45112

Terrassements

4511201

les travaux de terrassement: creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction. ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, etc.

4511203

le rabattement de la nappe aquifère et le drainage des chantiers des constructions

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Volet B - suite

4511204

le drainage des terrains agricoles et sylvicoles

45120

Forages et sondages

4512001

les sondages d'essai, les forages d'essai et les carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires

4512002

l'exécution de forages horizontaux pour passages de câbles ou de canalisations

45211

Construction de maisons individuelles

4521302

le montage de hangars, granges, silos, ..., à usages agricoles

45214

Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires

4521401

la construction de ponts, y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées, viaducs, etc.

4521402

la construction de tunnels routiers et ferroviaires et d'autres passages souterrains

45215

Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication,

construction de lignes de transport d'énergie

4521501

la construction de réseaux d'adduction, de distribution et d'évacuation des eaux

4521502

la construction de réseaux de transport de gaz, de produits pétroliers, etc.

4521503

la construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique

45220

Réalisation de charpentes et de couvertures

4522001

le montage de charpentes

4522002

les travaux de couverture en tous matériaux

4522003

la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie

4522004

les travaux d'étanchéification des toits et des toitures terrasses

45230

Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives

4523001

la construction de voies ferrées: pose du ballast et des rails, remise en état et réparations des voies 4523002

la construction d'autoroutes, de routes, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et

piétons (y compris la pose de glissières de sécurité) 4523003

la construction de pistes d'atterrissage

4523004

la construction de terrains de jeux et de sport, de bassins de natation, etc.

4523005

le marquage à la peinture des chaussées et des aires ou parcs de stationnement

45241

Travaux de dragage

4524101

la réalisation de travaux de dragage

4524102

le curage des cours d'eau, fossés, etc.

45242

Autres travaux maritimes et fluviaux

4524201

la construction de ports (y compris les ports de plaisance) et de bassins

4524202

la construction de barrages et de digues

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Volet B - suite

4524203

la construction de canaux et d'autres voies navigables

4524204

la construction d'écluses et autres ouvrages de régulation

4524205

la construction de bassins de décantation et d'autres ouvrages pour l'épuration des eaux usées 4524206

l'exécution des travaux sous-marins de toute nature

4525001

mise en place de fondations, y compris battage de pieux

4525002

forage et construction de puits d'eau, fonçage de puits

4525005

pose de chape

4525006

la construction de cheminées et de fours industriels

4525007

la construction de cheminées décoratives et de feux ouverts

4525008

montage d'éléments de structures métalliques non fabriqués par l'unité qui exécute les travaux

4525009

l'exécution pour les tiers de travaux de levage

4525010

montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail

4525011

l'exécution de travaux de rejointoiement

4525012

la construction de chambres froides, chambres fortes, etc.

45310

Travaux d'installation électrique

4531001

l'installation de câbles et appareils électriques

4531002

l'installation de systèmes d'alimentation de secours (groupes électrogènes)

4531003

l'installation de systèmes de télécommunication et installations informatiques

4531004

l'installation des installations électriques de chauffage

4531006

l'installation de systèmes de surveillance et d'alarme contre les effractions

4531007

l'installation d'antennes d'immeubles et paratonnerres

45320

Travaux d'isolation

4532001

la mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de: matériaux d'isolation

thermique, matériaux d'isolation acoustique et antivibratile

4532002

les travaux d'isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération

4532003

les travaux d'isolation de chambres froides ou d'entrepôts frigorifiques

45331

Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation

45332

Autres travaux de plomberie

4534001

l'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation)

4534002

l'installation de stores et bannes

4534003

l'installation d'enseignes, lumineuses ou non

45410

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Volet B - suite

Plâtrerie 4541001

l'application dans des bâtiments ou d'autres projets de construction, de plâtre ou de stuc pour

l'intérieur ou l'extérieur, y compris les matériaux de lattage associés

4541002

le montage de cloisons sèches à base de plâtre

45421

Menuiserie en bois ou en matières plastiques

4542101

le montage de menuiseries extérieures et intérieures : portes, fenêtres, escaliers, placards, cuisines équipées, équipements pour magasins, dormants de portes et fenêtres, etc.

4542102

le montage de cloisons mobiles; le revêtement de murs, de plafonds, etc.

4542103

le montage de portes de garage, de volets, de persiennes, de grillages, de grilles, etc.

4542104

le montage de portes blindées et de portes coupe-feux

4542105

le montage de serres, de vérandas, etc.

45422

Menuiserie métallique

4542201

le montage de menuiseries extérieurs et intérieurs métallique: portes, fenêtres, dormants de portes et fenêtres, escaliers, placards, cuisines équipées, équipements pour magasins, etc.

le montage de cloisons mobiles; le revêtement de murs, de plafonds, etc., métallique

4542203

le montage de portes de garage, de volets, de persiennes, de grillages, de grilles, etc., métallique

4542204

le montage de portes blindées et portes coupe-feux, métallique

4542205

le montage de serres, de vérandas, etc., métallique

45431

Pose de carrelages

45432

Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux

45433

Pose de papiers peints

45441 Peinture

4544101

la peinture intérieure et extérieure des bâtiments

4544102

le traitement des murs avec des produits hydrofuges

4544103

la peinture d'ossatures métalliques

la peinture de navires et de bateaux par des unités non spécialisées

45442 Vitrerie

4544201

la pose de vitres, de miroirs, etc.

4544202

l'installation de portes intérieures, de cloisons de séparation, ..., en verre

4545001

l'installation de piscines privées

4545002

le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures des bâtiments

4545003

le nettoyage de bâtiments nouveaux et la remise en état des lieux après travaux

5274004

la réparation et l'entretien de chaudières domestiques

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.

Volet B - suite

74700

Nettoyage industriel

7470001

le nettoyage intérieur de bâtiments de tous types, y compris les bureaux, les usines, les ateliers, les locaux d'institutions et autres locaux à usage commercial ou professionnel ainsi que les immeubles 7470002

le nettoyage des vitres

7470003

le ramonage des cheminées et le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation de fumées 7470004

les activités de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments, les navires, les trains, etc.

74874

Décorateurs d'intérieurs

90032

Dépollution et activités similaires

- Elle peut aussi assurer la représentation de toute autre entreprise commerciale ayant une activité similaire ou simplement connexe à la sienne. Elle pourra s'occuper également de la vente de biens meubles ainsi que la gestion de fortune.
- Elle peut aussi accomplir toutes prestations de services et tous mandats sous forme d'études, de conseil en matière économique, d'analyse financière et d'étude de marché, gestion d'entreprises, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques, de conseils, et d'avis financiers, techniques, commerciaux, stratégiques, administratifs au sens large du terme. A cet effet, la société peut collaborer ou prendre part ou prendre intérêt dans d'autres entreprises, directement ou indirectement, de quelques manières que ce soit.
- La société peut exécuter tous mandats d'administrateurs, gérant ou liquidateur auprès de société tierces, assister et rendre tous services de nature administrative, commerciale et financière et tous autres services de nature similaire, propres à développer les activités de la société et en général, tous mandats et fonction se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
- Elle peut procéder à l'acquisition, sous quelques formes que ce soit, de participations dans d'autres sociétés et la valorisation de ces participations.
- Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, association et entreprise, tant en Belgique qu'à l'étranger.
- La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, de participation, de fusion, d'interventions financières, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.
- La société peut exercer les fonctions d'administrateur, gérant ou liquidateur.
- La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

### DUREE

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

### **CAPITAL**

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) divisé en cent (100) parts, sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/100<sup>ième</sup> de l'avoir social. Les cent parts (100) sont souscrites en numéraires, au prix de cent quatre-vingt-six euros (186 EUR) chacune, comme suit :

1/ Monsieur RIBEIRO DA SILVA Regivan, à concurrence de septante (70) parts, soit treize mille vingt euros (13.020 EUR) ;

2/ Monsieur CASSIANO DA SILVA Jesus à concurrence de trente (30) parts, soit cinq mille cinq cent quatre-vingts euros (5.580 EUR).

### **GERANCE**

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés avec ou sans

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Volet B - suite

limitation de durée et pouvant, dans cette dernière hypothèse, avoir la qualité de gérant statutaire. Si une personne morale est nommée gérant, elle devra désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission. L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de gérance lui est attribuée.

### **POUVOIRS DU GERANT**

Sauf organisation par l'assemblée d'un collège de gestion, chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Un gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non.

### **REMUNERATION**

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat de gérant est gratuit.

### **ASSEMBLEES GENERALES**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le troisième jeudi du mois d'avril, à dix-huit heures, au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi. Des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par la gérance chaque fois que l'intérêt social l'exige ou sur la requête d'associés représentant le cinquième du capital.

Les convocations aux assemblées générales contiennent l'ordre du jour avec l'indication des sujets à traiter et sont adressées à chaque associé commissaires et gérants quinze jours francs au moins avant l'assemblée par lettre recommandée, sauf si les destinataires ont, individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication.

### REPRESENTATION

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé porteur d'une procuration spéciale.

Toutefois, les personnes morales peuvent être représentées par un mandataire non associé.

### **PROROGATION**

Toute assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, peut être prorogée, séance tenante, à trois semaines au plus par la gérance. Cette prorogation ne peut concerner que la décision relative aux comptes annuels sauf si l'assemblée en décide autrement.

Les formalités accomplies pour assister à la première assemblée, ainsi que les procurations, restent valables pour la seconde, sans préjudice du droit d'accomplir ces formalités pour la seconde séance dans l'hypothèse où elles ne l'ont pas été pour la première.

Cette seconde assemblée statue définitivement.

## PRESIDENCE - DELIBERATIONS - PROCES-VERBAUX

L'assemblée générale est présidée par un gérant ou, à défaut, par l'associé présent qui détient le plus de parts.

Sauf dans les cas prévus par la loi, l'assemblée statue quelle que soit la portion du capital représentée et à la majorité des voix.

Chaque part donne droit à une voix.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont consignés dans un registre. Ils sont signés par les associés qui le demandent. Les copies ou extraits sont signés par un gérant.

## **EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### CONTRÔLE

Tant que la société répond aux critères légaux, il n'est pas nommé de commissaire, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Dans ce cas, chaque associé possède individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle du commissaire. Il peut se faire représenter par un expert-comptable. La rémunération de celui-ci incombe à la société s'il a été désigné avec son accord ou si cette rémunération a été mise à sa charge par décision judiciaire.

### AFFECTATION DU BENEFICE

Sur le bénéfice net, tel qu'il découle des comptes annuels, il est prélevé annuellement au moins 5 (cinq) pour cent pour être affectés au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital.

Le solde reçoit l'affectation que lui donne l'assemblée générale statuant sur proposition de la gérance.

### **DISSOLUTION – LIQUIDATION**

En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale ne désigne un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs et les émoluments. Le liquidateur n'entre en fonction qu'après confirmation, par le tribunal de commerce, de sa nomination par l'assemblée générale.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Volet B - suite

Après le paiement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif est réparti également entre toutes les parts.

Toutefois, si toutes les parts sociales ne sont pas libérées dans une égale proportion, les liquidateurs rétablissent préalablement l'équilibre soit par des appels de fonds, soit par des remboursements partiels.

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

- 1°- Le **premier exercice social** commence ce jour pour se terminer le trente et un décembre deux mille guinze.
- 2°- La première assemblée générale annuelle se tiendra en deux mille seize.
- 3°- Est désigné en qualité de **gérant non statutaire** : Monsieur RIBEIRO DA SILVA Regivan, préqualifié et qui accepte.

Il est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes. Son mandat est exercé gratuitement.

### 4°- Reprise d'engagements

Tous les engagements, ainsi que les obligations qui en résultent, et toutes les activités entreprises depuis le premier octobre deux mille quatorze par les comparants, précités, au nom et pour compte de la société en formation sont repris par la société présentement constituée.

Cependant, cette reprise n'aura d'effet qu'au moment où la société aura la personnalité morale. La société jouira de la personnalité morale à partir du dépôt de l'extrait des statuts au greffe du tribunal compétent.

Pour extrait analytique conforme.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.